

PROCES-VERBAL
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE
DE L'EUR ODYSSEE DU LUNDI 28 AVRIL 2025
Adopté en COSP du 23 juin 2025

Séance tenue en présentiel

Etaient invité.e.s :

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Julien ANDRIEU, Arnaud BARTOLOMEI, Martine REGERT, Isabelle MILHABET, Géraldine BOZEC, Frédéric COUSTON, Quentin MEGRET, Karine EMSELLEM, Valérie DALL'O, Sébastien GUINET, Guillaume CHAUX, Fabian SANCHEZ, Lucie BARGEL, Stéphane BOUISSOU

Avaient donné procuration

Fanny VERKAMPT & Auréade HENRY à Julien ANDRIEU, Christian RINAUDO à Géraldine BOZEC

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Laurent FOURNIER, Diego MORENO, Myrina MEUNIER, Bruno DE CARA
Equipe ODYSSEE : Nina LADKANI, Monique VERRIERE (secrétaire de séance)

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Benoît DERIJARD, Fayna AIT CHELLOUCHE, Elodie BRICHE, Jean-Luc PLO, Federica INFANTINO, Mehdi MEZAGUER, Jules LEPOUTRE, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Jennifer BASTART, Silvia MARZAGALLI, Sandra PEREZ, Nassima KIRECHE, Aurélia FERRARIS, Lionel GOURICHON, Barbara MEAZZI, Edith GALY, Jacques ARASZKIEWIEZ, Marie LESCLINGAND, Véronique MAGRI, Dennis FOX, Sandra ZANELLA, Gilles FRIGOLI, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Isabella FERONI, Yannick RUMPALA, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Jean-Paul AUBERT, Raphaël ZORY

ORDRE DU JOUR

1/ Procès-verbaux

- Approbation du procès-verbal du COSP du 24/01/2025
- Approbation du procès-verbal du COSP-COPIL du 18/03/2025
- Approbation du procès-verbal du COSP du 18/03/2025

2/ Offre de formation

- Maquette SWITCH 2025/2026 - Changement intitulé cours EFELIA
- Retour sur le pilotage des formations

3/ Exonération des droits différenciés

4/ Stratégie : Redéfinition des actions structurantes 2025-2026

5/ Institutionnel : Les usages en matière de votes au sein du COSP

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 14 heures et rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal du COSP du 24 janvier 2025 est adopté à l'UNANIMITE

Le procès-verbal du COSP-COPIL du 18 mars 2025 est adopté à l'UNANIMITE

Le procès-verbal du COSP du 18 mars 2025 est adopté à l'UNANIMITE



2. Offre de formation

M. Quentin MEGRET, chargé de mission pédagogie de l'EUR, présente ce point.

Maquette SWITCH 2025/2026 - Changement intitulé cours EFELIA

Cette demande dérogatoire au calendrier de modification des maquettes s'appuie sur le calendrier spécifique défini par la Direction de la formation pour les enseignements du projet EFELIA, qui autorise des ajustements jusqu'à la fin du mois d'avril 2025.

Les modifications demandées pour la maquette du parcours SWITCH, déployée dans l'ensemble des parcours de Master de l'EUR Société & Environnement (ODYSSEE), portent sur les points suivants :

Il s'agit de modifier l'intitulé du cours « Intelligence artificielle pour les SHS : Graphes de connaissances et web sémantique S2 » (HMUBIA2), qui serait renommé en « **Intelligence artificielle pour les SHS : enjeux sociétaux** ».

Ce changement d'intitulé implique deux ajustements dans la maquette :

1. La modification de l'intitulé de l'UE au semestre 2, intégrée au bloc SWITCH ODYSSEE S2.
2. La modification de l'intitulé de l'UE au semestre 3, relevant du bloc MINEURE « Intelligence artificielle pour les SHS ».

La modification vise à permettre une approche plus large de la thématique de l'intelligence artificielle, au-delà des aspects techniques initialement prévus dans la maquette SWITCH. En effet, l'intitulé actuel requiert une expertise très spécialisée, maîtrisée par un nombre restreint d'enseignants. Le nouvel intitulé permettra une plus grande souplesse pédagogique et une meilleure adaptation aux ressources disponibles.

**La demande de modifications de la maquette SWITCH 2025/2026
relative au projet EFELIA est validée à l'UNANIMITE**

Information relative au pilotage de l'offre de formation

M. Quentin MEGRET fait part de la mise en place d'un groupe de travail, piloté par le VP Formation et composé des responsables de portail, des chargés de mission pédagogie et d'un ou plusieurs représentants de chaque Composante de formation, des responsables de Pôles et de Services concernés au sein de la nouvelle Direction de la Formation (DF).

L'objectif est d'améliorer et d'harmoniser l'action de pilotage de l'offre de formation à UniCA.

D'ici à septembre 2025, il se chargera notamment d'établir le cadrage précis des conseils de perfectionnement (composition, critères QUALIOP) pour la prochaine année universitaire 2025/2026.

Afin de répondre aux remarques émises par le HCERES, l'idée est de développer un « carnet de santé » des formations qui précisera les objectifs et permettra d'apprécier les performances (le QUADRANT).

Des formations ont été identifiées comme fragiles principalement en raison de leur taux de réussite inférieur au taux national. Pour l'EUR, il s'agit des licences d'histoire et de psychologie, le master sciences sociales et la licence professionnelle Cartographie avec un taux d'insertion professionnel faible.



M. Arnaud BARTOLOMEI, qui rappelle que le département disciplinaire n'est pas officiellement le lieu où sont débattus les problématiques des formations, demande quelles sont les solutions mises en œuvre pour palier à ces fragilités et quelle est la communication en interne de ce type d'information. M. Julien ANDRIEU se veut rassurant en précisant que justement l'établissement se laisse le temps de l'analyse de ces problématiques pour réformer ces formations et que la Direction de l'EUR s'est saisie de ce dossier.

Par ailleurs, dans une logique d'affinement des indicateurs nationaux, l'établissement envisage la mise en place d'indicateurs plus adaptés et détaillés pour le pilotage local. Ceux-ci intégreront naturellement les indicateurs issus de l'outil QUADRANT, afin d'assurer la remontée des données à des fins statistiques nationales.

Enfin, M. Quentin MEGRET explique que le calendrier présenté par le VP formation prévoit qu'une première version du carnet de santé des formations soit livrée au Groupe de Travail sur le Pilotage de l'Offre de Formation d'ici mars à juin 2026.

3. Exonération des droits différenciés

M. Julien ANDRIEU indique que l'établissement a voté la suppression de la possibilité d'exonérer, lors de la première inscription, les étudiants extra-communautaires des droits d'inscription différenciés.

Ces droits, nettement plus élevés que les droits d'inscription traditionnels, s'élèvent à 2.580 € en licence et 3.879 € en master. Les composantes perçoivent environ 60 % de ces droits.

Jusqu'à présent, conformément à une décision antérieure prise par les instances de l'EUR, celle-ci s'était opposée à l'application des droits différenciés et, à la différence des autres EUR, n'avait perçu aucun reversement à ce titre.

À compter de la prochaine rentrée universitaire, l'EUR disposera désormais d'un budget issu de ces droits différenciés. À titre indicatif, pour l'année 2024-2025, ce budget aurait représenté 10.759 €. Ces recettes sont fléchées pour l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants extra-communautaires. Il s'agit désormais d'explorer les pistes d'action possibles en ce sens.

La direction de l'EUR soumet ainsi plusieurs propositions, sous réserve de leur faisabilité :

- Octroi d'une bourse,
- Remise d'un kit d'accueil ODYSSEE pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants (couette, ...),
- Distribution de bons d'achat auprès d'enseignes de la grande distribution,
- Recrutement d'un personnel dédié à l'accueil, à l'image de ce que proposent déjà d'autres EUR.

Concernant l'option de la bourse, Mme Myrina MEUNIER informe que la gouvernance travaille actuellement à la définition d'un cadrage et des modalités de mise en œuvre. Cette mesure ne pourra donc pas être opérationnelle dès la rentrée prochaine.

La discussion est donc ouverte.

Mme Isabelle MILHABET exprime son profond désaccord à l'égard de la décision votée par l'établissement. Elle rappelle que les collègues des Sciences de la Vie ainsi que de nombreux autres membres d'UniCA se sont mobilisés pour s'opposer à l'application de droits différenciés. Elle rappelle que le vote du Cac, tout en y étant favorable, était fragile, contrairement à celui du CA. Elle fait part de son incompréhension face à un tel écart de tarification pour une même formation, justifié par la volonté de générer de nouvelles ressources pour l'établissement. Elle souligne que cette mesure envoie, selon elle, un signal peu favorable en matière d'accueil des étudiants étrangers et inquiétant pour tous les autres étudiants.

À l'issue des échanges, plusieurs remarques d'ordre général :

- La suppression de la possibilité d'exonérer les droits d'inscription différenciés ne devrait pas, en l'état, affecter significativement l'attractivité de l'établissement auprès des étudiants extra-communautaires.
- Les droits d'inscription ne peuvent pas faire l'objet d'une modulation individuelle, en dehors des cas d'exonérations strictement encadrés par la réglementation nationale. Cette contrainte limite les marges de manœuvre de l'établissement pour adapter les droits à la situation personnelle des étudiants. Par ailleurs, l'évaluation des situations sur la seule base de critères sociaux apparaît comme une démarche complexe et parfois insuffisante.

En ce qui concerne les dispositifs d'accompagnement :

La discussion a porté à la fois sur l'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne et sur leurs conditions de travail et d'études. L'ensemble des membres du COSP semble s'accorder sur la nécessité de mettre en place un accompagnement spécifique à destination de ces derniers. Comme l'a souligné Mme Géraldine BOZEC, ils sont confrontés à des discriminations, notamment en matière d'accès au logement ou d'insertion professionnelle. Plusieurs pistes d'action ont été évoquées :

- **Mise en place d'une bourse spécifique**

Cette option semble recueillir un consensus, mais, en l'absence de cadrage défini, sa mise en œuvre pour la rentrée 2025/2026 reste incertaine. La question sera néanmoins posée à la gouvernance, avec la possibilité de relancer le débat en vue de la rentrée 2026/2027.

- **Extension des dispositifs**

Il est proposé d'élargir les aides à l'ensemble des étudiants étrangers, y compris les étudiants communautaires et ceux en programme Erasmus.

- **Accueil administratif**

Recrutement d'un personnel dédié à l'accueil des étudiants étrangers, pour les accompagner dans leurs démarches administratives (préfecture, logement, etc.). Ce poste pourrait, le cas échéant, être mutualisé avec celui de l'EUR CREATES.

- **Aide alimentaire pour les étudiants précaires**

Renforcement du partenariat avec des épiceries solidaires ou autres enseignes de distribution pour soutenir les étudiants en situation de précarité. À ce sujet, M. Guillaume CHAUX rappelle que le CROUS est déjà très actif sur les questions de logement et de restauration.

- **Accompagnement académique**

Un certain nombre de difficultés spécifiques ont été constatées chez les étudiants étrangers, notamment un taux plus élevé de redoublement.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- Mise en place de tutorat (étudiant ou enseignant) pour faciliter la compréhension du système universitaire français et le suivi des enseignements.
- Cours de langue française adaptés.
- Contribution à l'achat de manuels et ressources pédagogiques.
- Soutien à la recherche de stage, souvent difficile pour les étudiants internationaux.

- **Evaluation des besoins**

Il est proposé de mener une enquête auprès des étudiants concernés, afin d'identifier leurs besoins prioritaires et de mieux orienter les dispositifs à mettre en place. Mme Myrina MEUNIER invite les représentants étudiants présents à s'associer à l'équipe de l'EUR pour l'élaboration de ce questionnaire.

Un retour sur l'ensemble de ces propositions et pistes sera présenté lors du prochain COSP, prévu le vendredi 6 juin.

4 - Stratégie - Redéfinition des actions structurantes 2025-2026

Comme cela avait été évoqué lors d'un précédent COSP, la direction de l'EUR souhaite redéfinir, en concertation avec les membres du COSP, les actions structurantes qui jalonnent la prochaine année universitaire.

À ce titre, M. Julien ANDRIEU et Mme Myrina MEUNIER présentent un ensemble d'actions déjà mises en œuvre depuis la création de l'EUR, ainsi que les coûts qui y sont associés. Mme Myrina MEUNIER souligne que la priorité doit être donnée aux actions elles-mêmes, avant d'envisager leur financement.

- **Actions incontournables et financements identifiés**

Certaines actions sont considérées comme incontournables, car elles s'appuient sur des budgets récurrents et identifiés, notamment :

- Budget SFRI : financement des bourses d'excellence, de mobilité internationale, etc.
- Budget IDEX : destiné à soutenir des actions à fort impact structurant ou renforçant l'attractivité et le rayonnement d'UniCA, notamment via l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité. Dans ce cadre, la direction de l'EUR maintient ses appels à projets : Politique scientifique, Appui doctorant, Contrat doctoral, etc.

En complément, des marges budgétaires restent disponibles, permettant de financer des événements fédérateurs, à l'image de ceux organisés précédemment tels que la Fête des masters, soirée des partenaires, journées scientifiques...

- **Actions à pérenniser et nouvelles orientations**

Les allocations directes aux formations, très appréciées des responsables pédagogiques, mériteraient d'être consolidées dans la durée.

De manière générale, les membres du COSP jugent que les actions passées ont été globalement satisfaisantes, et insistent sur le caractère incontournable de certaines initiatives :

- Journée de rentrée,
- Cérémonie de remise de diplômes (nouveau),
- Distribution de petits goodies symbolisant l'appartenance à l'EUR.



- **Vers une identité et une cohésion ODYSSEE**

L'objectif à moyen terme serait de faire émerger un esprit "ODYSSEE", en favorisant la cohésion entre les étudiants de master, via des projets ancrés dans leur discipline ou interdisciplinaire, mais aussi dans une logique d'entraide et de participation active. Il s'agirait de dépasser une logique purement consumériste de l'événementiel, en impliquant davantage les étudiants comme acteurs, et non comme simples bénéficiaires.

L'idée d'ouvrir ces dispositifs aux étudiants de licence est également suggérée.

Pistes d'action proposées - Quelques idées concrètes ont été avancées pour enrichir le plan d'action :

- Financement de projets collectifs étudiants (en lien avec nos thématiques),
- Organisation de conférences-débats,
- Financement d'une master class à la suite d'un appel à projets piloté par les étudiants,
- Actions de solidarité (collectes de vêtements, etc.),
- Aide à la création d'une association "ODYSSEE", pour porter les initiatives étudiantes dans un cadre démocratique et structuré,
- Encadrement et soutien à l'initiative étudiante au sein de l'EUR, en proposant un cadre clair, facilitateur et stimulant.

Les représentants étudiants présents rappellent que plusieurs associations sont déjà actives, organisant notamment des actions ponctuelles et des journées d'intégration. Il est proposé à l'EUR d'accompagner et soutenir ces initiatives.

L'ensemble de ces échanges servira de base à la direction de l'EUR pour formuler des propositions concrètes, qui seront présentées lors du prochain COSP.

5 - Les usages en matière de votes au sein du COSP

La Direction de l'EUR et les membres du COSP ont souhaité clarifier les usages en matière de votes au sein de l'instance.

M. Julien ANDRIEU rappelle que la formule « ne prend pas part au vote » complète les modalités de vote depuis la nouvelle mandature. Ce choix est offert au début du vote car il a une incidence sur le nombre de votants, à savoir :

- ⇒ NPPV ne sont pas comptabilisées dans le nombre de votants.
- ⇒ L'Abstention, le vote POUR (ou favorable), le vote CONTRE (ou défavorable) sont comptabilisés dans le nombre de votants.

Exemples d'usages du NPPV : en cas de conflit d'intérêt, manifestation d'une neutralité ou d'une réserve, moyen d'exprimer une réserve ou un désaccord sur la procédure, pour éviter de trancher une question sensible sans s'abstenir.

Il convient de noter que « ne pas prendre part au vote » et « s'abstenir » sont deux choix différents.



Enfin, pour rappel :

- Le vote peut être à l'UNANIMITE (l'ensemble du nombre des votants est favorable).
- Le vote peut être à la MAJORITE (sur l'ensemble du nombre de votants, il y a moins de la moitié des votes en abstention ou défavorable).

L'ensemble des membres du COSP conviennent qu'il faut rester pragmatique en fonction des points à voter. Quand la discussion porte sur un dossier impliquant directement un conseiller, un de ses doctorants ou postdoctorants il convient de se retirer. Pour les votes en masse concernant les AAP et l'attribution de financement pour un projet de laboratoire, tous les conseillers peuvent participer.

- **Le vote en ligne**

Le vote en ligne est un facilitateur de décisions rapides. Cependant il s'appuie sur une moindre qualité des débats. Il est à utiliser en cas d'urgence à l'appréciation de la Direction de l'EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Julien ANDRIEU remercie les membres et lève la séance à 16h20.

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU

